

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 20 décembre 2012

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : Mme BORSATO et M. TRAHARD

Convocation envoyée le 13 décembre 2012

Publié le 21 décembre 2012

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 82

Nombre de présents participant au vote : 62

Nombre de membres en exercice : 82

Nombre de procurations : 14

SCRUTIN : POUR : 76

ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

### Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. André GERVAIS	M. Michel ROTGER
M. Pierre PRIBETICH	M. Alain MILLOT	Mme Louise BORSATO
M. Jean ESMONIN	M. Joël MEKHANTAR	M. François NOWOTNY
Mme Colette POPARD	M. Philippe DELVALEE	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Rémi DETANG	Mme Anne DILLENSEGER	M. Michel FORQUET
M. Jean-Patrick MASSON	M. Georges MAGLICA	M. Claude PICARD
M. José ALMEIDA	Mme Christine DURNERIN	M. Pierre PETITJEAN
M. Jean-François DODET	Mme Christine MARTIN	Mme Claude DARCIAUX
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Nathalie KOENDERS	M. Nicolas BOURNY
M. Patrick CHAPUIS	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Michel JULIEN	M. Alain MARCHAND	M. Philippe GUYARD
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Hélène ROY	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Gérard DUPIRE	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	Mme Françoise EHRE
Mme Catherine HERVIEU	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Patrick BAUDEMMENT
M. Jean-Claude DOUHAI	M. Jean-Yves PIAN	Mme Geneviève BILLAUT
Mme Badiaâ MASLOUHI	Mme Stéphanie MODDE	M. Murat BAYAM
M. Yves BERTELOOT	M. Philippe CARBONNEL	M. Michel BACHELARD
M. Patrick MOREAU	M. Alain LINGER	M. Philippe BELLEVILLE
M. Dominique GRIMPRET	M. Louis LAURENT	M. Norbert CHEVIGNY
M. Didier MARTIN	M. Roland PONSAA	M. Gilles TRAHARD
M. Jean-Pierre SOUMIER		Mme Noëlle CABBILLARD.

### Membres absents :

M. Christophe BERTHIER	M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Gilles TRAHARD
M. Mohamed BEKHTAOUI	M. François DESEILLE pouvoir à M. Yves BERTELOOT
Mme Nelly METGE	M. Jean-François GONDELLIER pouvoir à M. Philippe GUYARD
Mme Elisabeth BIOT	M. François-André ALLAERT pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Gaston FOUCHERES	M. Jean-Paul HESSE pouvoir à M. Murat BAYAM
M. Rémi DELATTE	M. Benoît BORDAT pouvoir à M. Jean-Patrick MASSON
	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Laurent GRANDGUILLAUME
	Mme Elizabeth REVEL pouvoir à M. Didier MARTIN
	M. Mohammed IZIMER pouvoir à Mme Hélène ROY
	Mme Myriam BERNARD pouvoir à M. Alain MARCHAND
	M. Franck MELOTTE pouvoir à M. Alain LINGER
	Mme Christine MASSU pouvoir à M. François NOWOTNY
	M. Gilles MATHEY pouvoir à M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE.

---

**OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES**  
**Labellisation Cit'ergie - demande de subvention**

Le Grand Dijon s'est fixé comme objectif de devenir une référence écologique, en intégrant le développement durable dans son fonctionnement et dans l'exercice de ses compétences. Cet engagement vise trois objectifs : améliorer la qualité de vie des Dijonnais, maîtriser les dépenses énergétiques, et participer activement au défi mondial du changement climatique.

Le Grand Dijon a délibéré son Plan Climat Énergie Territorial au cours du conseil communautaire du 22 Novembre 2012, après avoir reçu un avis favorable du Préfet de la Région Bourgogne et du Président du Conseil Régional de Bourgogne quant à sa compatibilité avec le Schéma Régional Climat Air Energie de la Région Bourgogne.

Ce Plan Climat Energie Territorial, qui s'est voulu exemplaire de par sa mobilisation d'acteurs et les nombreuses actions ambitieuses engagées ces dernières années en faveur d'une réduction d'émission de gaz à effet de serre, s'est engagé à atteindre les objectifs fixés par l'Union Européenne de réduire de plus de 20% les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020 en augmentant de 20 % l'efficacité énergétique et en atteignant 20% d'énergie renouvelable dans le mix énergétique.

Cette démarche amène le Grand Dijon à faire reconnaître l'engagement de la collectivité dans une politique énergétique et climatique ambitieuse au travers de la labellisation Cit'ergie.

Cit'ergie est un label destiné aux collectivités (communes et intercommunalités) qui souhaitent contribuer activement à améliorer leur politique énergie durable en cohérence avec des objectifs climatiques. Il récompense pour 4 ans le processus de management de la qualité de la politique énergétique et/ou climatique de la collectivité.

Le processus de labellisation est une démarche complémentaire qui s'inscrit dans la continuité de la délibération du Plan Climat Énergie Territorial et qui permettra de mettre en place un dispositif efficace de suivi et d'évaluation du plan d'actions du plan climat énergie territorial du Grand Dijon.

Le coût de cette démarche est estimé à 50 000 € TTC répartis sur quatre ans, le financement pouvant être assuré à hauteur de 75% maximum par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie.

**LE CONSEIL,**  
**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**  
**DÉCIDE :**

- **d'approuver** le lancement du Grand Dijon dans une démarche de labellisation Cit'ergie et de solliciter au taux maximum, les subventions susceptibles d'être accordées à la Ville pour le financement de la labellisation Cit'ergie, notamment par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie, la Région Bourgogne au titre du Plan Energie Climat Bourgogne (PECB), et l'Union Européenne au titre du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER).